



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 1^{er} OCTOBRE 2018 A 20H15**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Nomination d'une Commission ad hoc pour l'étude du projet de révision partielle des statuts de l'association à buts multiples de la Protection civile du District de Nyon (3 membres)
7. Préavis no. 27 relatif à une demande de crédit de 349'500 CHF/TTC destiné à financer la phase d'études du développement de la zone lacustre Mies-Tannay
8. Préavis no. 28 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019
9. Propositions individuelles et divers

1. Appel

29 personnes sont présentes, 9 personnes sont excusées (Bolay Eric, Bouendé Tomfeun Eric, Carollo Francesco, Sauty Régine, Lüthi Marc, Mir Arcadio Neumann Catherine, Studer Hugo, Wermuth Keyaerts Nicole). 2 sont absentes (Boquillon Xavier, Geoffroy Bourné Chantal). La majorité est fixée à 15 voix. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance 25 juin 2018 est approuvé à la majorité.

3. Communications du Bureau

Rien à signaler

4. Communications de la Municipalité

S. Schmidt, Syndic, informe que les Syndics du district ont récemment signé une résolution à l'intention du Conseil d'Etat relevant le niveau inacceptable des ponctions réalisées par le Canton au détriment des communes du district. Il est demandé au Canton une révision complète et en profondeur du système péréquatif. A ce jour, le Canton a simplement accusé réception du document. Nombre de communes ont reçu récemment de gros surplus à payer pour la facture sociale ou la péréquation. Tannay n'y a pas échappé.

Concernant la naturalisation, la loi sur le droit de cité vaudois adoptée par le Grand-Conseil à fin décembre 2017, est entrée en vigueur. Une nouvelle procédure doit être mise en place pour se conformer aux nouvelles dispositions fédérale et cantonale. Les

conditions d'obtention du passeport suisse se sont péjorées. La Municipalité travaille à un nouveau règlement communal sur les naturalisations qui sera soumis au Conseil en décembre. Les candidats devront notamment se soumettre à un test écrit de connaissances et répondre à des questions d'organisation politique, de géographie, d'histoire et de société aux niveaux fédéral, cantonal et communal.

Concernant l'auberge communale, le Syndic rappelle que la commune a résilié le contrat du gérant au 31.05.2020, que celui-ci a contesté cette résiliation et que la Commission de conciliation en matière de baux et loyers a donné raison à la commune. Le gérant a fait opposition à cette décision. Une séance est fixée au 30.11.2018 à l'Auberge à Tannay par le Tribunal des baux. Sur proposition de son conseil juridique AXA, la commune a notifié le 24.07.2018 au gérant une nouvelle résiliation dite extraordinaire. Il a de nouveau fait recours et nous nous retrouverons pour cette deuxième résiliation devant la Commission de conciliation à la Préfecture.

La sortie d'automne des aînés a réuni près de 80 personnes le 20 septembre. Au programme : visite d'Annecy, balade sur le lac, visite d'un écomusée.

Mme Sérgolène Brouet a donné entière satisfaction durant les trois mois d'essai. Elle a été engagée définitivement au 1^{er} octobre 2018.

Mme Solange Muraca, boursière, a fêté ses 30 ans de présence dans l'administration. La Municipalité l'a remerciée pour cette belle fidélité.

La fête du village, organisée par l'Amicale, a attiré un très large public de la région, ce qui crée un sentiment d'appartenance à la Terre Sainte.

L'édition des Variations Musicales de Tannay a été une belle réussite notamment par la grande qualité de sa programmation, par l'affluence du public et par une météo radieuse. Le festival a bénéficié d'une belle couverture médiatique en Suisse romande et au-delà, portant au loin le nom de Tannay. Le comité, entièrement bénévole, a vivement remercié la commune pour la mise à disposition gratuite des lieux et le subventionnement de la manifestation, aux côtés d'autres sponsors. L'an prochain, les Variations fêteront leurs dix ans. Ce sera aussi l'occasion d'une réflexion de fond à propos de leur avenir et pour assurer sa pérennité.

N. Pulver Piccot

Les quatre classes de Tannay accueillent 76 élèves dont 47 de Tannay. Les autres élèves de Tannay sont enclassés à Mies, ainsi que 3 à Coppet et 1 à Commugny (ces derniers sur une base volontaire). L'UAPE affiche complet et a pu répondre à toutes les demandes des parents.

Grâce à la nouvelle directrice de l'AJET, Mme M. Gras, la rentrée a pu se faire de façon sereine avec une équipe renforcée.

ARSCO SA agrandit le Collège de Coppet avec la création de 6 classes sur les terrasses.

N. Finkelstein

Les critères de calcul du surdimensionnement des zones à construire ont évolué. Le document communal a été finalisé. Nous avons démontré que c'était impossible d'arriver au dimensionnement prévu par le Canton. Nous avons développé des arguments que le tissu bâti était compact, que ça n'avait aucun sens de déclasser quelques parcelles isolées pour avoir plus de terrain agricole. Nos arguments ont été acceptés. Nous ne devons réduire que quelques réserves à bâtir dans la périphérie du tissu bâti. A l'intérieur du village, la plupart des propriétaires des parcelles disponibles peuvent entreprendre des constructions.

D'après la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire), nous devrons revoir notre plan général d'affectation. Nous en profiterons pour réviser également notre règlement sur la police des constructions pour plus de lisibilité, simplifier des articles trop compliqués et harmoniser des termes. Nous réfléchirons sur le concept de notre urbanisme communal et feront éventuellement des modifications. La Commission d'urbanisme sera mise à contribution.

Il montre à l'écran un programme de travail pour la zone lacustre. La fin de la construction est prévue pour début 2022 (renaturation, port, aménagement des rives). Chaque projet

est indépendant et pourrait être réalisé séparément. Le préavis 27 couvre les phases préliminaires et administratives. A la fin de ces phases, toutes les informations techniques et les autorisations pour aborder la phase de réalisation seront disponibles.

Le port doit s'autofinancer et les deux communes travaillent à la création d'une entente intercommunale qui aura pour mandat la gestion et le financement du port. Mies et Tannay ont géré la station d'épuration intercommunale pendant presque 50 ans avec une telle entente, qui est la forme de coopération la plus légère. Elle doit être approuvée par les deux conseils communaux et le Conseil d'Etat. Une séance sera bientôt organisée avec la Commission pour discuter de cette entente.

G. van Gelder

Les travaux route Duvillard sont terminés. Au carrefour avec la route des Pralets un nouveau trottoir borde l'ancienne déchetterie, des seuils et un éclairage aux normes sécurisent le passage pour piétons.

Le carrefour avec la route de Malcroissant a été revu avec le prolongement de deux trottoirs sur la route de Malcroissant et le marquage d'un passage pour piétons. Des seuils ont été posés sur la route Duvillard de part et d'autre du carrefour. Le passage pour piétons a été éloigné au maximum du tournant proche de la gare. Ces passages pour piétons reçoivent également un éclairage aux normes légales. Le marquage et la signalisation finale seront réalisés dans les prochaines deux semaines. Toutes les factures ne sont pas encore rentrées, mais le coût total des travaux restera inférieur au montant total approuvé dans le préavis. Les travaux ont été rondement menés au début, mais la pose d'enrobé a pris du retard pour des causes multiples ; non-disponibilité des entreprises spécialisées sollicitées sur une multitude de chantiers cet été, fermeture de la route de la gare à Mies, fête du village ou encore les Variations Musicales.

Le chemin piétonnier qui va de la route des Pralets à la route de Malcroissant en passant par le chemin des Sarments, réalisé en terre du Salève tassée il y a environ 20 ans, n'a pas résisté à la pente et aux fortes pluies. Il a été refait en bitume. Le chemin mesure 115m, la réfection a coûté 24'100 CHF, pris dans l'enveloppe du budget des travaux routiers. Ces coûts apparaissent dans les comptes de résultats 2017. Le paiement de la facture ne s'effectue qu'à la fin des travaux. Le chemin est maintenant accessible aux personnes en chaise roulante et à celles qui se déplacent à l'aide d'un déambulateur.

Les travaux sur la route Suisse ont débuté en mars de cette année par la construction des deux giratoires sur le territoire de Tannay, au bas de la route F.-L. Duvillard et au port de Tannay, appelé giratoire du Torry. Le giratoire Duvillard est fonctionnel malgré certains aménagements encore provisoires. L'accès à la route Suisse est grandement facilité par rapport à la situation antérieure. Nous trouvons toutefois que la visibilité est un peu limitée direction Coppet à cause du nouveau mur qui borde le terrain à gauche. Il y a des normes très précises pour la visibilité aux giratoires et nous avons demandé au Canton de vérifier qu'elles sont respectées. La vérification sera effectuée avec le bureau d'ingénieurs en charge du chantier et un éventuel problème corrigé. Le 13/10, sauf météo défavorable, une nouvelle couche d'enrobé sera posée, ce qui nécessitera la fermeture complète du giratoire les 13 et 14 octobre. Il sera rouvert le lundi 15 octobre. En revanche, la section de route de F.-L. Duvillard au giratoire du Torry sera fermée pour trois jours, également pour la pose d'enrobé. Cette fermeture intervient durant les vacances scolaires pour réduire les nuisances, mais elle pourrait malgré tout créer des perturbations. Les informations détaillées en provenance du Canton feront l'objet d'un tout ménage. Le revêtement définitif sera posé après une année d'utilisation de la route.

L'aménagement complet de la portion de route entre les deux giratoires comprend encore la construction d'une contre-allée côté lac réservée à la circulation locale et le long de laquelle les voitures pourront se garer. Cette phase de travaux devrait être terminée en avril 2019. Les autres travaux seront toujours en cours ou commenceront après cette

date. Par exemple les travaux sur la route entre le giratoire Duvillard et Coppet sont prévus d'avril à novembre 2019. La route entre le giratoire du Torry et le giratoire de la Buna à Mies devrait être terminée en octobre 2020. L'ensemble du chantier, y compris la partie sur Founex, devrait être terminé à fin 2020.

Durant les travaux, une moitié du parking de Bénuyer en face du port a été mise à la disposition du chantier pour les aménagements nécessaires pour les ouvriers et la dépose de matériel. En compensation, la commune avait demandé que soit aménagé un nombre équivalent de places de parking à l'emplacement de l'ancien camping. A la fin des travaux, cette zone sera remise en état par l'entreprise Colas. Ce sera la future zone verte et de loisirs qui sera aménagée dans le cadre du projet de la zone lacustre.

La commune s'est régulièrement plainte auprès du Canton concernant l'état de la RC3d qui va de Tannay à la déchetterie et à Chavannes-des-Bois. Le Canton a fait l'année dernière des réparations urgentes sur les bas-côtés. Il a maintenant décidé de refaire la route. G. van Gelder a rencontré deux représentants de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), qui ont présenté différents projets car le tracé serait légèrement modifié pour correspondre aux normes actuelles de courbures de route. En pratique, les tournants trop accentués (avant la déchetterie) seraient adoucis et la largeur de la route correspondrait à celle qui existe déjà sur la partie après la déchetterie. L'idée serait aussi d'un peu éloigner la route de la ferme Gallay et de la maison qui vient juste après pour améliorer la sécurité. Pour le moment, on est en phase préliminaire et le processus d'étude et d'enquête prend du temps, donc les travaux pourraient commencer en 2021. De toute manière pas avant que la route Suisse ne soit terminée.

5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales

R. M. Martinez Castro a participé au Conseil intercommunal du Conseil régional le 2.09.2018 à Le Vaud.

Deux préavis ont été approuvés :

- a) Crédit de 35'000 francs de dépassement budgétaire, financement additionnel pour le remplacement du secrétaire général
- b) Demande de crédit de 300'000 francs pour la réalisation du projet du Bois de Chêne.

La Région de Nyon a un nouveau site www.regiondenyon.ch. On peut recevoir une « newsletter ». Un appel de sensibilisation est lancé par le Zoo de la Garenne dont les recettes ne sont pas suffisantes. Autrefois, il encaissait 100'000 francs, actuellement 65'000 et il faudrait 75'000 francs. Plusieurs offres grand public sont proposées : abonnement demi-tarif CFF pour deux mois à 33 francs et prévente d'un abonnement de ski pour la saison auprès de www.teledole.ch.

J. Monney rappelle que certaines communes ne participent pas au Disren (Plan d'investissement des projets de la région), la participation étant optionnelle. Un certain nombre de projets ont été proposés. Chaque commune est appelée à contribuer par le point d'impôt, mais ceux-ci sont déjà très élevés.

Le Syndic rappelle que ce point d'impôt pour le Disren est payé depuis 5 ans par les membres, soit 37 communes dont Tannay fait partie. Le Disren est un dispositif de solidarité pour des projets qui concernent plusieurs communes. La commune concernée paiera plus, mais les autres communes seront solidaires et paieront également. Un point d'impôt est prévu pour les dépenses de l'année. Le « Conseil régional » est devenu « Région de Nyon ». Il faut intégrer le Disren dans Région de Nyon pour que toutes les communes y participent.

Pour A. Weil, ce n'est pas de l'argent perdu, mais de l'investissement. Le Disren est une structure intermédiaire entre communes et Canton, qui réalise des projets dont l'investissement est trop important pour une seule commune, mais trop petit pour le Canton. Les dépenses totales ont été de 37 millions dont quelque 6 millions ont été financés par la Région de Nyon.

6 Nomination d'une Commission ad hoc pour l'étude du projet de révision partielle des statuts de l'association à buts multiples de la Protection civile du District de Nyon (3 membres)

N. Finkelstein rappelle que les Services de la Protection civile (PCI) assistent la gendarmerie en cas d'accident, grands incendies, ravitaillement pour les pompiers, aide aux personnes affectées, ils gèrent la circulation, régulent les parkings lors de manifestations. Il explique le déroulement de la révision des statuts : ils sont établis par la PCI, soumis aux conseils communaux pour adoption et soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Sont élus : Jill Monney, Fabrice Nassisi et Pierre-Adrien Semoroz.

7. Préavis no. 27 relatif à une demande de crédit de 349'500 CHF/TTC destiné à financer la phase d'études du développement de la zone lacustre Mies-Tannay

N. Finkelstein présente le préavis. Lors de la séance avec les deux commissions, une erreur d'interprétation a été mise à jour. En conséquence, N. Finkelstein distribue ce soir un préavis corrigé.

La demande de crédit est effectivement de 349'500 CHF. Les fonds demandés sont destinés à financer la part préliminaire / administrative du projet, c'est-à-dire toutes les études techniques nécessaires pour obtenir les autorisations/approbations pour la réalisation de ces constructions. Cette phase inclut également le développement et la mise en vigueur d'un plan d'affectation pour cette zone, car plusieurs parcelles doivent être réaffectées (élimination de la zone de camping, création d'une zone de détente, d'utilité publique). A la fin de cette phase, nous disposerons d'un cahier des charges à remettre à un constructeur. Il sera aussi utile pour refaire le PPA et le remaniement parcellaire. Il inclut également un mandat d'assistant au maître-d 'œuvre (ingénieur civil) qui assistera la Municipalité durant tout le projet, ainsi qu'un urbaniste qui aidera pour la partie construction et PPA. Les devis n'ont pas encore été demandés, mais les chiffres sont basés sur des factures récentes. Les anciennes études ne sont que peu réutilisables, le projet ayant fait l'objet d'un certain nombre de changements. La valeur de reprise a été évaluée et une proposition a été faite à la coopérative.

M.-N. Favarger Schmidt lit le rapport de la Commission des finances.

J.-M. Keller lit le rapport de la Commission de la zone lacustre.

D. Levy lit son rapport minoritaire.

Discussion :

Ce montant est jugé excessif pour des études préliminaires. Des explications supplémentaires sont demandées, notamment concernant l'assistant au maître d'ouvrage. On va utiliser des choses de la coopérative alors que la page est tournée. La plupart des ports bénéficient d'une protection naturelle, mais à Tannay on est en pleine bise. Les travaux de génie civil seront importants. Un assistant surveillera les travaux de manière professionnelle. Cette enveloppe permettra de travailler jusqu'à la nomination des entreprises de construction pour réaliser les trois projets. Le projet est jugé fantastique. Le poste de 200'000 francs comprend l'étude du port et la préparation de l'appel d'offres pour réaliser le port. Les autres études sont des études de base qui fournissent des éléments à l'ingénieur civil pour les digues du port, pour le renforcement des rives, pour le rapport d'impact sur l'environnement, etc. Dans le préavis, on demande l'autorisation d'emprunter si nécessaire. Cette phrase est standard dans les préavis ; soit on prend dans la trésorerie ou on emprunte. La Municipalité n'a pas reçu carte blanche et le Conseil doit continuer à poser des questions et souligner ce qui ne va pas.

N. Finkelstein rappelle que les chiffres indiqués ont été estimés par l'urbaniste et l'ingénieur civil. Les coûts des études de l'ancien et du nouveau projet sont sensiblement les mêmes. Ce préavis permettra d'établir un cahier des charges que nous pourrons remettre à un constructeur de ports (marché public). Une entente intercommunale de collaboration entre les communes de Tannay et de Mies sera signée pour la gestion du

port. Il existe aujourd'hui un document où les deux communes se sont mises d'accord de partager les frais d'études. Tannay ne participera pas à la rénovation du chantier naval et Mies ne participera pas à la rénovation de la buvette.

G. van Gelder informe que l'assistant au maître d'ouvrage est M. Alain Pirat. Celui-ci s'est basé sur ce qui s'est fait récemment pour des ports sur le Léman. Il a regardé les études de la coopérative et a estimé un prix pour ce qu'on pouvait réutiliser.

Le Président clôture la discussion. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 27 est accepté par 23 oui, 4 non et 2 abstentions.

8. Préavis no. 28 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019

D. Rudaz présente et commente le préavis en rappelant qu'il prévoit un taux d'imposition inchangé à 0.61%.

A. Chatton rappelle que depuis une dizaine d'années, les ministres des finances crient au loup mais qu'on a toujours fait des bénéfices. On a 11 millions de fonds spéciaux et de réserves de côté et on risque de devoir payer des intérêts négatifs. Ces réserves comptent aussi pour la péréquation.

D. Rudaz rapporte que l'UCV (Union des Communes Vaudoises) dit qu'il faut prévoir environ 3,5 points d'impôt supplémentaires pour les années à venir à moins que le Canton ne revoie le calcul du système péréquatif vu la pression des Syndics à la suite de la lettre envoyée au Conseil d'Etat. Nous attendons maintenant la réponse du Canton.

G. Caillet informe que le taux d'imposition dans le district varie entre 49% au plus bas et 81% au plus haut.

Le Président clôture la discussion.

Le préavis no. 28 est accepté à l'unanimité.

9. Propositions individuelles et divers

P. Blanchard estime que les panneaux « dépose rapide des enfants » sont très bien, mais demande où on dépose les enfants pour l'école. Le parking de la Péniche est souvent plein et la route le long du chemin de fer (chemin des Vallières) ne permet pas de stationner.

G. van Gelder rappelle que le problème existe depuis longtemps et que la route qui longe le chemin de fer, seul endroit pour créer un endroit pour s'arrêter, est trop étroite. Un espoir réside dans le déménagement de l'UAPE près de l'école. Il faudra alors revoir la circulation en bas. C'est la police qui a posé les panneaux.

S. Dassio propose de demander aux CFF de pouvoir utiliser leur parking. G. van Gelder rappelle que c'est un parking payant.

G. Caillet se souvient d'un projet où le car se serait arrêté le long de la route F.-L. Duvillard et où les enfants auraient traversé le parc du Château le long d'un chemin à créer et que les mamans n'étaient pas d'accord parce que le chemin était jugé trop long !

M. Polydor s'étonne qu'on revienne toujours sur ce sujet et pense que les parents veulent absolument conduire leur enfant près de l'école et si possible dans la classe !

Le Syndic relève qu'il existe des pédibus organisés par des parents. N. Pulver Piccot pourrait en discuter avec les parents.

P. Blanchard rappelle que les enfants de Chavannes-des-Bois sont amenés en car, mais que les parents viennent quand même en voiture !

Le Président clôture la séance à 22h35 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :
Gilbert Caillet



La Secrétaire :
Liselotte Ramseyer